

REGLEMENT FINANCIER

Chers parents,

Veuillez trouver ci-dessous les tarifs pour la prochaine année scolaire.

Il est bon de rappeler que le chef d'établissement est à même d'examiner avec vous toute situation particulière qui vous empêcherait d'honorer vos engagements financiers.

➤ Contribution scolaire mensuelle dégressive par enfant et selon le Q.F

La scolarité est dégressive par nombre d'enfants.

Les différentes tranches caractérisant les catégories se font uniquement sur la déclaration de la CAF.

En l'absence de documents de référence, la famille est inscrite automatiquement en catégorie D.

Cat.	Quotient Familial CAF	Contribution mensuelle en €			Activités et matériels pédagogiques par enfant et par mois
		1er ENFANT	2ème ENFANT	3ème ENFANT et +	
A	QF < 500 €	60.1 €	45 €	23.3 €	+ 13.2 €
B	De 501 à 699 €	61.1 €	45 €	23.3 €	+ 13.2 €
C	De 700 à 899 €	62.2 €	45 €	23.3 €	+ 13.2 €
D	> 900 €	63.2 €	45 €	23.3 €	+ 13.2 €

RESTAURATION	GARDERIE / ETUDE De 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30
Le tarif du repas, du service et de la surveillance est de 5.99 €. Pour les repas non réservés avant 8h45, le prix du repas sera majoré : il reviendra à 10 €.	<u>Garderie du matin</u> : 1.35 € par jour <u>Garderie du soir</u> : [Etude surveillée à partir du CP] De 16h30 à 18h30 : 3 € par jour / gratuit 3^{ème} enfant <i>La récupération de votre enfant peut se faire au cours de cette plage horaire.</i> La garderie du soir se termine à 18h30, par respect des horaires du personnel une <u>pénalité</u> de 10 € sera appliquée par ¼ d'heure commencé. Une attestation pour les impôts, pour les enfants de moins de 6 ans peut être éditée directement via le Service Complice.
L'inscription à la cantine et à la garderie se fait via le site Complice après avoir provisionné votre compte famille avec votre carte bleue. La garderie/l'étude est <u>gratuite</u> en cas de R.V avec l'enseignant ou le chef d'établissement.	



➤ Règlement

Vous pouvez régler les frais de scolarité de votre/vos enfant(s) soit :

- A l'année, à réception du relevé de frais en effectuant un **virement** ou en établissant un **chèque**.
- Au trimestre, en effectuant 3 virements (1 en **octobre**, 1 en **janvier**, 1 en **avril**).
- Au mois, en effectuant un virement mensuel. Voir l'échéancier sur le relevé de frais.
- **Par prélèvement automatique**, chaque mois, en remplissant le mandat S.E.P.A.

					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque 10278	Guichet 08905	N° compte 00050281540	Clé 42	Devise EUR	Domiciliation CCM BOURG LES VALENCE
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1027 8089 0500 0502 8154 042				BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A	

➡ **Pour le bon fonctionnement de l'école, il convient qu'à la fin de chaque trimestre, au moins le tiers du montant total de la contribution soit effectivement réglé.**

Pour tout **retard de paiement**, une lettre de rappel est envoyée ou remise aux familles.

Le chef d'établissement est à votre écoute pour tout problème ou difficulté financière passagère.

En cas d'impayés, sans explication des familles ou dans un cas avéré de mauvaise foi, l'école se réserve le droit de suspendre l'inscription de l'élève et de demander le remboursement des frais bancaires occasionnés.

Les frais de scolarité qui restent dus alors que l'élève a quitté l'établissement ou lorsque des arriérés importants ont été accumulés seront confiés à une agence de recouvrement, ce qui peut impliquer le recours à une action en justice.

En cas de rejet du prélèvement automatique, les frais seront refacturés à la famille.

➤ Frais d'inscription

Cotisations obligatoires	Elève aîné	Elève suivant
Frais d'inscriptions	53.00 €	47.50 €
E.P.S : sorties, intervenants...	2.00 €	2.00 €
Assurance scolaire et extra-scolaire Mutuelle St Christophe	10,00 €	10,00 €
Cotisations volontaires		
Association parents d'élèves	22 €	- €
TOTAL	87.00€	59.50 €

Les frais d'inscription doivent être réglés lors de l'inscription ou la réinscription d'un enfant.

NB : Les frais de dossier ne seront pas remboursés en cas de désistement après inscription sur les listes.